

## **CRAVANT**

### Inscription de la commune en zone favorable au schéma régional éolien



**ÉNERGIE.** Les élus ont souhaité que le territoire communal entre dans la zone favorable au schéma régional éolien.

Lors de la dernière séance du conseil municipal de Cravant, les élus ont approuvé les comptes administratifs 2011 avec, pour la commune de Cravant, un excédent global de 88.701 euros et pour le service de l'eau et l'assainissement un excédent global de 165.723 euros. Ces deux budgets sont identiques aux comptes de gestion établis par le receveur.

#### **Partenariat avec le SDIS pour l'accès aux points d'eau**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable concernant l'année 2011, ainsi que celui sur le prix et la qualité du service d'assainissement, ont ensuite été présentés et approuvés.

Les élus ont décidé d'adopter la convention de mise à disposition de services Ingénierie avec la communauté de communes du canton de Beaugency à destination des communes membres.

Dans le cadre de la gestion collaborative des points d'eau d'incendie, le conseil d'administration

du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Loiret a émis un avis favorable à la convention gratuite de partenariat entre les services. Celle-ci permettra à Cravant d'accéder, en instantané, à l'ensemble des points d'eau d'incendie de la commune et à leur état. L'assemblée a décidé d'adopter cette convention de partenariat avec les services du SDIS.

#### **Pas d'impact visuel constaté**

Mireille Mullard, maire, a précisé qu'une consultation publique a lieu pour le schéma régional « Climat Air Énergie », ainsi que son annexe sur l'énergie éolienne appelée schéma régional éolien.

Le maire a rappelé le projet, mené par la société Valorem depuis 2003, et soutenu par la municipalité, refusé et contesté devant le tribunal administratif qui a également rejeté celui-ci au motif tiré de l'atteinte au caractère des lieux et aux perspectives monumentales.

Mais, considérant le faible degré d'impact visuel constaté lors de simulations réalisées avec les services de l'État, les conseillers municipaux ont demandé l'inscription du territoire communal en zone favorable. ■